



## Non respect de l'entité d'un parent

Par **ithis**, le **25/01/2013** à **20:55**

Bonjour,rrnrProblème de dialogue, mauvaise prise de décision, du coup je m'excuse papa, après avoir été toujours à tes côtés lors de tes différentes activités dès mon plus jeune âge je ne souhaite pas intégrer ce manque de lucidité envers ce que tu as toujours fait. Le travailrrnCerte nous n'étions rarement en véritable accord, je te l'accorde mais depuis ton départ soudain c'est devenu un peu du n'importe quoi, du coup je me vois contraint de voir ce que je pourrais faire afin d'essayer de minimiser les dégâts, enfin si on peut dire.rnToi qui étais bossueur économe brave, ainsi que tout plein d'autres qualités innombrablesrrnrLes faits font que je me vois dans l'obligation de me rebeller.rnDes l'instant que ton corps fut rapatrié à la maison j'ai vécu un véritable cauchemar en ces jours du 24 juin et ce jusqu'au 27, avec cette chaleur les volets qui n'arrêtaient pas de s'ouvrir et se refermer, en passant par les pompes funèbres qui s'acharnaient à faire rentrer le cercueil dans cette maudite pièce du fait d'un couloir étroit les voyant malmenier ta dépouille, obligé de leur spécifier de passer par ma fenêtre de la chambre en les aidant, fut venu le moment de la mise en bière dans ma chambre où par la suite j'ai retrouvé un gant en latex, extraordinaire ce professionnalisme, jusque dans l'église au moment de repartir oublié de fermer le coffre camion ne démarrant qu'après plusieurs coups de démarreur, et pour finir ma mère et ma sœur me disant qu'elles étaient parties chercher des fleurs reviennent avec une pierre tombale.rnJ'ai passé l'éte à finir ce que il avais commencé à faire, ce qu'il aurait fait, afin de me dégager de ce devoir tant au niveau de ma mère, que et surtout de sa personne et de reprendre mes projets que j'avais du coup retarder suite à la soudaineté de son départ.rnEtant dépendant du jeu, je le reconnais.rnJ'ai eu un déclic ce jour, arrêt du tabac, sans rien, du jeu chose inconcevable jusqu'au jour du 7 juillet, début du non dialogue.rnDernièrement succession chez le notaire j'ai eu un véritable doute sur leur manière d'estimation, maison de brique sans véritable confort dépendance dans un blé paumé toiture limite en état, de surcroît loué une misère, avec récemment un changement de régime car 2 logements à la base, regroupés sur un seul numéro, afin d'éviter un impôt, propriété récemment achetée lors de la crise de 2008 bien au-dessus de sa valeur à mon goût,

avec parcelle non replanté, et au printemps nouvelle coupe donc plus d'arbres, ou si peu; et des bucherons qui si sont bien amusé en retirant de jolis trentenaires.  
Estimation du notaire d'un étang de 6 ha, alors qu'il n'en fait que 0.5, une maison en ville sous-évaluée à mon goût, des prêts dans la famille qui ne ressortent pas, carte grise de vieux tracteur inexistante.  
J'avais un projet viable débuté avant le décès de mon père qui s'est soldé par un échec car ma mère ayant eu procuration se permettait de me retirer de l'argent, un jour après ses vacances de août je lui ai dit que j'allais me casser de chez elle, à condition qu'elle me restitue mes sous, clé de voiture moto, car celle-ci a de fâcheuses habitudes comme celle de juger les gens ouvrir le courrier.  
Quelqu'un serait-il suffisamment informé afin que je puisse rétablir certains de mes droits ?  
merci à vous.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2013 à 07:33**

Bonjour,  
Vous prenez un notaire, lequel notaire peut très bien être différent de celui de votre mère ou de votre sœur, et vous lui demandez de faire l'inventaire de la succession, y compris sur les comptes bancaires, et au besoin, de remonter aux versements et prélèvements sur les 12 mois précédant le décès. Cet inventaire vous permettra d'y voir plus clair et, si nécessaire, de faire réintégrer dans le global de cette succession, des sommes qui auraient pu être prélevées.  
En tant que fils du défunt, vous êtes héritier réservataire et nul ne peut toucher à votre part, pas même votre mère.  
Voyez aussi si un testament n'aurait pas été établi par votre père. Votre notaire interrogera le fichier national des dernières volontés.

Par **ithis**, le **29/01/2013 à 14:45**

Merci encore,  
À propos des délais impartis il m'a semblait voir que c'était 6 mois et qu'après c'était majoré de 10%, à qui incombe ce surplus car le notaire a priori ne s'est pas manifesté en temps légal.  
Bonne journée à vous et merci.